



Privas, le 17 Avril 2020

Objet : Mesures concernant la distribution des produits agricoles

Mme le Préfet de l'Ardèche,

la situation actuelle liée à la pandémie du Covid19 et aux mesures de restrictions qui y sont liées fait ressortir de façon criante le déséquilibre, lié à une économie de marché libérale non régulée, entre les paysan(ne)s et le système de distribution des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS).

Dans cette situation de crise sans précédent, le gouvernement a pris l'option politique et économique de favoriser les GMS au détriment de la vente directe via notamment la décision d'interdire les marchés annoncée dès le 23 Mars.

Malgré le système dérogatoire qui a été mis en œuvre avec bienveillance par la Préfecture de l'Ardèche, un grand nombre de marchés restent fermés, ce qui peut avoir de graves conséquences.

Cette situation met en péril les paysannes et paysans qui se retrouvent pour certain(e)s avec une perte significative de débouchés locaux, et/ou avec un accroissement important du temps de commercialisation au détriment du temps de production.

En ce qui concerne les filières plus longues, d'autres situations font apparaître des injustices terribles : quand, par exemple, la filière française « chevreaux » est gravement impactée par les interdictions d'export vers l'Italie ou l'Espagne, d'autres filières françaises (agneaux, fruits, etc.) sont au contraire déstructurées par l'importation toujours aussi forte de produits étrangers (agneaux de Nouvelle-Zélande, fruits et légumes d'Espagne, etc.).

De plus, ces décisions gouvernementales n'ont jamais été accompagnées de mesures protégeant les paysan(ne)s face à un système de distribution qui ne fait aucun cadeau malgré les nombreuses publicités fleurissant et mettant en avant un « soi-disant » approvisionnement de proximité dans les GMS.

Les conséquences de cette situation sont graves puisque de nombreuses fermes sont, de fait, mises à mal économiquement, des outils de production sont en train d'être dégradés et une partie de la production agricole est jetée (lait, viande, fruits et légumes non ramassés...) au détriment de l'alimentation de la population. Dans certaines filières (viande bovine notamment), les conséquences seront bien présentes mais risquent de ne se ressentir que dans quelques mois.

Nous dénonçons également l'injustice de la situation de 2 poids/2 mesures en constatant que les mesures sanitaires très strictes demandées aux paysan(ne)s pour réouvrir les marchés (interdiction aux clients de se servir eux-mêmes, mesures de distances obligatoires, obligation pour certains marchés d'être à deux sur le stand pour que celui/celle qui sert ne soit pas aussi en charge du paiement, ...) ne sont pas du tout imposées aux GMS, induisant d'importantes inégalités qui faussent totalement la concurrence !

Après avoir participé à une réunion organisée par la Préfecture en présence des GMS du département le 10 avril et prenant en compte les réponses de leurs représentants, nous en concluons que le système de distribution ne mettra rien en œuvre de façon globale pour résoudre la problématique des paysan(ne)s ardéchois.

Les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes : obligation d'emballage de tout produit agricole (fruits, fromages, etc.), non-garantie de prix rémunérateurs, mise en concurrence entre paysan(ne)s et avec des produits importés moins chers, etc.



Compte tenu de cette situation de crise sans précédent ;
Compte tenu du rapport de force totalement déséquilibré laissant entièrement le libre choix aux GMS ;
Compte tenu de l'inéquité de fait entre les mesures sanitaires imposées aux GMS et celles imposées aux paysan(ne)s faisant de la vente directe ;
Compte tenu des décisions politiques ayant déjà de graves conséquences sur la production agricole française malgré les discours mettant en avant la nécessité de « rebâtir une indépendance agricole ».

Nous demandons que des mesures contraignantes soient imposées aux GMS au plus vite :

- **Obligation de vendre des produits agricoles français dans les filières en tension (viande, fromages, fruits, ...)**. Les stocks de produits importés pourraient alors être donnés aux associations venant en aide aux plus démunie(e)s ou à la restauration collective permettant de fournir les repas en Ehpad ou dans les Hôpitaux.

- **Obligation de payer les produits au-dessus du coût de revient de la production agricole et de faire la transparence la plus totale sur les marges effectuées**

- **Obligations sanitaires pour les GMS équivalentes à celles imposées aux paysan(ne)s pour la réouverture des marchés** : distances barrières dans les rayons, salarié(e)s qui servent les fruits et légumes afin d'éviter aux clients de toucher les produits, réouverture des rayons à la coupe afin de permettre la vente de charcuterie et de fromages... Bien évidemment ces mesures doivent s'accompagner de mesures très strictes de protection des salarié(e)s des GMS !

Enfin, nous demandons que les GMS, qui ont largement profité des premières mesures économiques et de l'arrêt total des restaurants et de la restauration collective, **abondent un fond de soutien par un prélèvement sur leurs profits pour aider les paysan(ne)s qui seront en difficulté après cette crise**. Les politiques publiques ont largement favorisé les GMS en cette période de crise ; il serait juste qu'une part de ces profits servent à la nécessaire solidarité envers les producteurs de produits agricoles.

Dans une situation aussi exceptionnelle, nous demandons à l'État de prendre des mesures exceptionnelles : la seule bonne volonté ne peut pas suffire dans une économie de marché libéralisée.

L'Etat doit contraindre les distributeurs à prendre des mesures économiques et sanitaires en cohérence avec les différentes annonces de soutien aux producteurs locaux et à la nécessaire indépendance agricole de notre pays !

veuillez agréer, Madame le Préfet de l'Ardèche, l'expression de nos sentiments les meilleurs

**Pierre-Yves Maret,
Carole Pouzard ,
Thomas Méry**

Porte-parole de la Confédération paysanne de l'Ardèche

Contacts :

- **Pierre-Yves Maret**, paysan à St Etienne de Boulogne : **06 33 28 34 37**
- **Carole Pouzard**, paysanne à Aubignas : **06 34 23 16 25**
- **Thomas Méry**, paysan à St Etienne de Serre : **06 19 63 50 44**